

Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	OREADE-BRECHE avec Nature +
Nom du contact	N PERTHUISOT / S RIVAIN / M. FEDERSPIEL
Adresse	4 rue de la gendarmerie 17220 La Jarrie
Téléphone	00 33 (0)5 46 35 91 86
Fax :	00 33 (0)5 46 35 87 94
E-mail :	nicolas.perthuisot@wanadoo.fr s.rivain@oreade-breche.fr m.federspiel@natureplus.be

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Etude de caractérisation des couts et des bénéfices des systèmes de certifications pour les entreprises forestières du bassin du Congo.

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

OREADE BRECHE SARL.

4. EMBLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Cameroun		WIJMA ALPICAM PALLISCO SFID
Gabon		CBG ROUGIER Gabon

		CEB
Congo		CIB

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	Du 1/08/2014 au 1/03/2015
Durée	9 mois	
Budget estimé		
Financement demandé		

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Le projet porte sur la réalisation d'une étude de caractérisation des coûts et des bénéfices de la certification forestière dans le bassin du Congo
Elle sera conduite par une équipe pluri disciplinaire et complémentaire portée par le bureau d'étude OREADE BRECHE, composée de 2 consultants seniors internationaux spécialisés dans le domaine de la certification et possédant une excellente connaissance du Bassin du Congo ainsi que par un économiste (OREADE BRECHE). L'équipe sera complétée grâce au partenariat avec l'association Nature+ qui interviendra dans le domaine des évaluations des coûts et bénéfices environnementaux/biodiversité et sociaux.

Le périmètre technique de l'étude d'une durée de 9 mois portera (1) sur le système de certification OLB pour estimer les coûts liés à la seule certification de légalité et traçabilité et (2) sur le système FSC pour pouvoir disposer de conclusions sur un système plus complet de gestion responsable des forêts.

Le périmètre géographique sera le bassin du Congo avec des études de cas au Cameroun, Gabon et Congo Brazzaville.

Le projet s'articulera en plusieurs phases

1. Analyse bibliographique sur les méthodes d'évaluation des coûts et bénéfices environnementaux / biodiversité /sociaux.
2. Identification des composantes (tache élémentaire) de la certification dont les coûts et les bénéfices sont directement imputables à la mise en œuvre de la certification. L'objectif de cette phase est de procéder à une analyse fine des référentiels OLB, FSC et FLEGT pour distinguer ce qui procède de la légalité de ce qui est une exigence exclusive de la certification. C'est en effet de cette confusion courante que sont diffusés des messages erronés sur les coûts de la certification.

Lors de cette phase d'identification, il sera donc fondamental d'identifier :

- a. Les tâches qui sont liées à la mise en conformités légales de l'entreprise et qui ne peuvent être imputées à la certification comme par exemple les obligations du plan d'aménagement et de sa mise en œuvre (ex : inventaire d'aménagement, étude faune/flore, clause social...), les obligations sociales contenues dans le cahier des charges des conventions provisoires ou définitives....
 - b. Les tâches qui sont directement imputables aux seules exigences du référentiel OLB (ex : procédure de traçabilité...)
 - c. Les tâches directement imputables aux exigences du FSC (ex : monitoring ; FHVC...) et qui constituent réellement « le surcout » de la certification. Il peut s'agir d'étude spécifique (ex : étude FHVC), d'accompagnement technique (conseil externe), de cout de personnels dédiés à la certification au sein de l'entreprise (ex : cellule certification et monitoring...), des couts d'audit interne et externe...
3. Validation de cette liste de tâches (pertinence/exhaustivité) par un panel choisi d'opérateurs privés, par les organismes certificateurs et par une liste de parties prenantes du projet.
 4. Etude de cas au sein d'un échantillon de 6 à 8 entreprises du Bassin du Congo pour recueillir, sur le terrain, auprès des services comptabilité, aménagement et auprès de la direction les données permettant de préciser qualitativement et si possible quantitativement, la valeur économique des coûts et des bénéfices ainsi que les facteurs les influençant.

Les avantages induits seront décrits et expliqués avec précision. On citera à titre d'exemple :

- a. Les bénéfices économiques liés à un prix de vente supérieur (le cas échant) ou à la conservation/développement de marchés spécifiques sur l'Union Européenne.
- b. les gains de productivités sur certaines activités liés à un meilleurs

contrôle/monitoring,

- c. l'établissement de bonnes relations avec l'administration et les parties prenantes
 - d. un climat social serein au sein de l'entreprise (diminution des accidents du travail, diminution des conflits et des jours de grèves).
 - e. Relation stable avec les villages riverains et les populations
 - f. Image de marque de l'entreprise facilement valorisable (politique de communication)
 - g. Mobilisation/motivation des cadres et des salariés.
5. Analyse avec l'échantillon d'entreprise de l'effet temporel induit par la certification qui conduit à une accélération des investissements, dans un premier temps pour atteindre le niveau requis pour être certifié, puis dans le cadre du maintien du certificat qui impacte sur les coûts pour répondre aux non-conformités mineures (réponse sur un délai d'1 an), voire majeure (délai de 3 mois). Même si certaines réponses aux exigences de la certification sont fortement liées à des aspects légaux, la "compression" du temps dans le cadre du processus de certification a un impact majeur sur l'économie des sociétés qui sont amenées à réaliser des progrès dans un temps beaucoup plus court que hors certification.
6. Analyse et traitement des données, descriptions fines des limites méthodologiques de l'étude, conclusions et propositions techniques et méthodologiques pour l'élaboration (dans une 2^{ème} étape) d'un outil de modélisation (logiciel) économique des coûts et bénéfices techniques, économiques, sociaux, environnementaux/biodiversité et d'aide à la décision pour les entreprises qui doit permettre de faire une estimation de l'investissement à consentir selon ses coordonnées sur le modèle multi-varié. Le cahier de charge pour ce logiciel est un résultat spécifique de l'intervention.

De façon transversale, l'équipe cherchera à évaluer également les facteurs de contexte qui peuvent influencer les coûts/bénéfice de la certification comme par exemple la présence de populations riveraines et de base vie en forêt (principe 4 du FSC), la présence de peuples autochtones (principe 3 du FSC), les caractéristiques environnementales de la concession (principe 6 et 9), l'organisation de l'entreprise... l'étude permettra également de mettre en évidence quelques spécificités/contraintes liées au pays d'intervention.

Les notions de coûts ponctuels et de coûts récurrents annuels seront également discutés. En particulier, le point mort de chaque profil d'entreprise identifié sera calculé (point où les bénéfices (ou le volume exploité) couvrent les charges additionnelles liées à la certification. Puisque cet équilibre nécessite à coup sûr un accroissement du volume annuel abattu, l'exploitation forestière des essences secondaires sera particulièrement analysée. sous différentes hypothèses de prix.

Enfin, l'équipe d'expert évaluera l'impact (coût/trésorerie/bénéfice) que peut avoir l'obligation liée à la certification de répondre à des exigences du référentiel ou à des non-conformités dans un temps relativement court (3 à 12 mois).

Un atelier sous régional de restitution sera réalisé en fin de mission.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

La certification forestière suppose un saut qualitatif dans les pratiques de gestions forestières, demande la mise en place d'outils spécifiques (documents, procédures de fonctionnement et de monitoring, études complémentaires...) et engendre des modifications dans l'organisation et la structure de l'entreprise. Ces changements sont générateurs de coûts additionnels qui peuvent constituer une limite au développement de la certification. La logique de la certification est de compenser ces coûts additionnels par un accès favorisés à certains marchés (marchés publique par exemple) et par un prix de vente des bois certifié supérieur. A ce titre, la certification forestière reste une démarche fondamentalement commerciale. A ces bénéfices directs liés à la certification, il faut ajouter un certain nombre de bénéfices induits (gains de productivité dans la gestion forestière par l'application de procédures efficaces et adaptées, diminution des conflits, opportunité de communication et d'amélioration de l'image de marque, image de stabilité de l'entreprise et de RSE vis-à-vis des banques et bailleurs de fonds, etc.). A ces bénéfices, plus ou moins directs pour les entreprises, il faut également ajouter les bénéfices indirects apportés aux territoires et aux populations ainsi qu'à l'environnement et à la biodiversité.

Au-delà de l'aspect technique et économique, l'objectif de cette mission est (1) de clarifier les informations sur les coûts de la certification et de souligner les bénéfices apportés (au-delà des bénéfices commerciaux) et (2) de disposer d'argumentaires solides pour convaincre de nouvelles sociétés à se lancer dans le processus de certification.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Depuis quelques années, et malgré l'implication de nombreux bailleurs et partenaires, la dynamique de certification de légalité (type OLB/TLTV) ou de gestion forestière responsable (FSC/PAFC) montre un certain essoufflement qui peut s'expliquer par (1) les difficultés économiques depuis 2008 et le marché relativement atone du bois tropical au moins en UE, (2) l'incertitude liée au démarrage du processus RBUE/APV FLEGT qui peut être considéré par certains opérateurs privés comme un système concurrent de la certification beaucoup moins couteux et (3) les exigences de plus en plus fortes du FSC dans le bassin du Congo (nouveau référentiel sous régional, perspectives des IFL, pressions constantes de certaines ONGs internationales...).

Dans ce contexte de faible visibilité, les entreprises forestières hésitent à s'engager vers la certification, et ce d'autant plus qu'elles n'ont qu'une connaissance limitée ou partielle des efforts, des investissements mais également du temps qui leur serait nécessaire pour atteindre et maintenir le niveau requis par les exigences des certificats. Ce manque fréquent de compréhension, ou la compréhension lacunaire, des bénéfices apportés par la certification (au-delà du logo apposé sur les produits) ne permet pas non plus d'avoir une vision équilibrée de la démarche de certification... les chefs d'entreprise considèrent souvent la certification comme un facteur de contraintes plutôt qu'un réel outil de changement, de progrès et d'amélioration.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI(500 mots maximum)

L'objectif principal du projet est d'approcher, par une étude à la fois qualitative et quantitative, dans la mesure du possible, les coûts et les bénéfices des systèmes de certifications forestière (OLB & FSC principalement mais également FLEGT) dans le bassin du Congo afin de :

1. Fournir aux entreprises volontaires mais également aux bailleurs de fonds et partenaires du développement des références consensuelles sur les coûts et les bénéfices
2. Elaborer les bases et les principes de la conception d'un outil de modélisation et d'aide à la décision pour l'entreprise qui leur permettra, à partir de l'analyse de leur propre situation (directement ou avec l'aide d'un consultant), en fonction de leur niveau de réalisation/mise en œuvre des différentes tâches élémentaires, le chemin qu'il leur reste à parcourir et le temps nécessaire vers la certification, les dépenses à engager à court/moyen et long terme et les bénéfices pouvant être attendus.
3. Apporter des arguments pour changer la vision de la certification, qui doit passer d'une image d'un outil porteur de contraintes insuffisamment valorisé par le prix des bois certifié à un outil de bénéfices et de capacité d'innovation (parfois contrainte), facteur de gain de rentabilité et d'efficacité s'il est totalement intégré au fonctionnement de l'entreprise.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires des projets sont les suivants

- Tous les opérateurs privés du bassin du Congo qui pourront bénéficier d'un outil d'analyse des coûts et de référence de prix sous réserves des limites de l'étude en terme de disponibilité, représentativité et fiabilité statistique des résultats. Les entreprises à capitaux asiatiques sont sans aucun doute les entreprises qui présentent le plus fort potentiel en termes de développement de la certification. Il sera donc important de valoriser l'étude spécifiquement à leur intention (présentation particulière en anglais, traduction et présentation des résultats en mandarins). Un appui du WWF et du FSC Chine pourra être recherché pour faciliter cette diffusion.
- L'administration forestière, les institutions financières et les bailleurs de fonds des différents pays du bassin du Congo qui pourront disposer de références en termes de coûts de certification et sur cette base, envisager éventuellement la faisabilité de mettre en œuvre une fiscalité incitative à destination des entreprises certifiées.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Le projet s'inscrit totalement dans la démarche de l'éco certification, à la fois dans ses objectifs, les résultats attendus et les bénéficiaires.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Approcher les coûts/bénéfices de la certification OLB et FSC est de nature à permettre à certaines entreprises de s'engager dans la certification malgré un contexte économique encore très difficile. L'étude peut donc permettre de lever des doutes ou de combattre certaines idées reçues et favoriser ainsi la dynamique de la certification dans le bassin du Congo.

L'identification, même qualitative, des avantages induits de la certification est également un point clé permettant de lever certaines réticences. Le projet s'inscrit donc parfaitement dans les objectifs du PPEFC visant à promouvoir la certification et développer des outils opérationnels et concrets pour le renforcement technique des entreprises.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Risque n° 1 : Manque d'implication des entreprises

Mesure d'atténuation :

- Valorisation du réseau PPEFC et des contacts OREADE BRECHE et de Nature+ (notamment des entreprises dans lesquelles les partenaires réalisent de l'appui technique et du conseil – ROUGIER, Wijma, Pallisco, CBG, CEB, CIB).
- Sélection des entreprises déjà certifiées ou cherchant à évoluer de l'OLB vers FSC (ALPICAM)

Risque n° 2 : Réticence à fournir des données confidentielles (coût/bénéfice)

Mesure d'atténuation :

- Engagement de confidentialité des consultants
- Aucune référence directe à l'entreprise ne sera transcrite dans le rapport final
- Présentation de données agglomérées et moyenne (fourchettes)

Risque n° 3 : Difficulté pour évaluer de façon quantitative les coûts et les bénéfices des différentes

taches élémentaires pour les entreprises qui ne disposent pas d'une comptabilité suffisamment détaillée ou analytique.

Mesure d'atténuation :

- Travail avec des entreprises de taille moyenne ou grosse, généralement internationales, avec un service de comptabilité efficace et disponible. Il s'agit des principales entreprises majors dans le bassin du Congo.